

Le Code du travail prévoit l'obligation pour l'employeur de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir accéder et utiliser leur lieu de travail, et également de pouvoir évacuer en cas d'incendie.

POURQUOI ET COMMENT RENDRE ACCESSIBLE MON ENTREPRISE ?

- HAN04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître les avantages d'une mise en accessibilité à tous des locaux
- Être en mesure de prioriser les actions
- Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans son entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage
Les chefs d'entreprise
Les personnes chargées du handicap
Les responsables techniques / de sécurité

DURÉE : 1 journée de formation

LE CONTEXTE

Les déficiences, le handicap et l'accessibilité
La situation actuelle
Les principes de l'accessibilité de nos jours
Les avantages d'une mise en accessibilité

LES DISPOSITIONS

Les établissements soumis au Code du travail
Les dispositions techniques
Les dispositions organisationnelles
L'évacuation des personnes handicapées
L'affichage de sécurité et les consignes

COMMENT RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ENTREPRISE ?

Les principales étapes
Comment améliorer le confort pour tous ?
Les astuces
L'évacuation des personnes

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners